

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2008-208 DU 15 AVRIL 2008

Chargeant Monsieur **Grégoire AKOFODJI**,
Ministre de l'Industrie et du Commerce de
l'intérim de Monsieur **Soulé Mana LAWANI**,
Ministre de l'Economie et des Finances pour
compter du lundi 31 mars 2008

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu la Loi n°90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin
- Vu la Proclamation le 29 mars 2007 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu le Décret n° 2007-540 du 02 novembre 2007 portant composition du Gouvernement ;

D E C R E T E

● Article 1^{er} : Pendant l'absence de Monsieur **Soulé Mana LAWANI**, Ministre de l'Economie et des Finances, son intérim sera assuré par Monsieur **Grégoire AKOFODJI**, Ministre de l'Industrie et du Commerce pour compter du lundi 31 mars

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 15 avril 2008

Pour le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement



Dr Boni YAYI

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 3 CC1 CES 4 HAAC 5 SGG 4 MINISTERS 26
JO 1